



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 24
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 23/09/2025

DELIBERATION

n° CEVE – 2025 – 40 – EEDU- 005

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole de Droit de Toulouse (EEDU)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2025-13-DEVE-001 du CEVE du 25 mars 2025 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse (EEDU) pour 2025-2026 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations 2025-2026

Diplômes nationaux

Masters

MCC-FC MASTER DROIT DE LA SANTE PT Droit de la Santé et de la Protection Sociale-FC-M2-25-26_v2
MCC-FOAD-MASTER-MENTION-SP-PT Politique et Securite-M1 et M2-25-26_v2

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Droit de la Santé et de la Protection Sociale	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Les stagiaires ayant obtenu le Diplôme d'Université Droit de la Santé de l'Université Toulouse Capitole peuvent s'inscrire au M2 mention Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale. Dans ce cas, ils bénéficient d'un report des notes obtenues dans le cadre du DU.		
Dans l'UE1, le report de notes prend la forme suivante :		
- Report de la note obtenue dans le cadre de l'écrit transversal de 4h déjà passé dans le cadre du DU,		
- La note de l'épreuve orale en "droit de la protection sociale" est prise en compte dans le calcul de la moyenne du contrôle continu de l'UE, en complément des notes obtenues en DU.		
Pour l'UE 4, les stagiaires ont la possibilité de choisir entre rédiger un mémoire ou suivre le DU EDIHL (European Digital Health Law). Dans ce dernier cas, la note globale obtenue au DU constitue la note de l'UE.		
La validation du DU EDIHL entraîne la validation des blocs suivants :		
- RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques		
- RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés		
- RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances		
EVALUATION, NOTATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Moyenne anuelle >=10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE										Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Droit de la Santé et de la Protection Sociale										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3						Oui	Oui							
Bloc	S1	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04						Oui	Non							
UE	S1	UE 1 : Enseignements fondamentaux	14	99	11,5	16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC=1 / CT=3	4	Écrit	5	écrit transverse sur l'ensemble des matières de l'UE	
Matière	S1	Introduction au droit public, privé et méthodologie	7	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médico-sociaux	1	12											matière non évaluée	
Matière	S1	Le système de santé français	1,5	21	4		4			CCI (CC Intégral)		4			Ces 4 matières font chacune l'objet d'une épreuve du contrôle continu	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements de santé	2	15	1,5		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit de la relation de soin	1	15	6		4			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Le droit de la protection sociale	1,5	24			4			CCI (CC Intégral)						
	S1	ou Le droit de la protection sociale (pour les personnes ayant validé le DU Droit de la santé)						4	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		ne concerne que les stagiaires ayant déjà validé le DU Droit de la santé	
Bloc	S1	Bloc 5 : Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé : RNCP38194BC05						Oui	Non							
UE	S1	UE 2 : Enseignements spécialisés	19	132	12	16	16	Oui	Oui	CC&CT	CC = 1 / CT = 3	4	Oral	3,5	oral transverse à l'ensemble de l'UE	
		Module d'approfondissement							Oui						Le contrôle continu porte sur chaque matière	
Matière	S1	Fonction publique hospitalière	7	18	1,5		3			CCI (CC Intégral)						2
Matière	S1	Droit international et communautaire de la santé	3,5	24	1,5		3			CCI (CC Intégral)						2
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3,5	18	1,5		2			CCI (CC Intégral)		2				
		Module de spécialités							Oui			2			Le contrôle continu prend la forme d'un examen transverse	
Matière	S1	Activités biomédicales	3,5	18	2		8			CCI (CC Intégral)						
Matière	S1	Droit pharmaceutique		18	2											
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale		18	2											
Matière	S1	Responsabilité médicale et système d'indemnisation		1,5	18	1,5										
		Total semestre 3	33	231	23,5	32	32									
Semestre		SEMESTRE 4						Oui	Oui							
Bloc	S2	Bloc 4 : Contribuer à la transformation en contexte professionnel : RNCP38194BC04						Oui	Non							
UE	S2	UE 3 : Enseignements complémentaires	10,5	33		9	9	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2				
Matière	S2	Santé, protection sociale et données personnelles	3,5	9			2		Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Les marchés publics dans le domaine de la santé et de la protection sociale		12			3		Oui	CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Financement de la santé et de la protection sociale	3,5	12			3			CCI (CC Intégral)						
Matière	S2	Crises sanitaires et dispositifs de lutte contre les exclusions	3,5				1		Oui	CCI (CC Intégral)						
Bloc	S2	Bloc 1 : Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques : RNCP38194BC01						Oui	Non							
UE	S2	UE4 : Mémoire ou voie DU	15,5			19	19	Oui	Oui							
Matière	S2	Formation à la recherche documentaire	3,5				2		Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Méthodologie du mémoire	12				7		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3,5		
Matière	S2	DU EDIHL	100				10		Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer	3	Reprise de la note globale du DU	
		Total semestre 4	26	33		28	28									
		Total année	59	264	23,5	60	60							12		
				346,5												
				358,5												

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	SCIENCE POLITIQUE	
PARCOURS TYPE	Politique et sécurité FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Master 1: Français, sauf pour l'UE 1 et l'UE 5. L'étudiant devra faire un choix parmi les différentes langues vivantes.		
Master 2: Français		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Recommandé en M1 / Obligatoire en M2		
Autres modalités		
Rapport de recherche en M1 / Mémoire d'application professionnelle ou mémoire de recherche en M2		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les examens seront soit organisés en présentiel, soit en distanciel. La modalité choisie sera annoncée au plus tard un mois avant la tenue des épreuves.		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		SCIENCE POLITIQUE								Session unique		
Parcours-type		Politique et sécurité FOAD								Contrôle Continu		Contrôle Terminal
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	S3	COMPETENCES DE SPECIALITES: Savoirs hautement spécialisés sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance: Approche politique, sociologique, historique et juridique										
UE	S3	UE1 Réponses à la délinquance	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE2 Méthodologies de la sécurité urbaine	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE3 Sociologie de la sécurité	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h
UE	S3	UE4 Histoire et sociologie de la police	30	7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2H
Semestre	S3	Semestre 3	120	28	28	Oui	Oui					
Bloc	S4	COMPETENCES DE SPECIALITES: Connaissances approfondies sur la sécurité intérieure, la police et la délinquance										
UE	S4	UE5 Système policier français	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE6 Manifestation et maintien de l'ordre	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE7 Terrorisme et radicalisation	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE8 Sûreté du transport aérien	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE9 Cybercriminalité et cybersécurité	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
UE	S4	UE10 Douanes et contrôle des frontières	15	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h
Bloc	S4	COMPETENCES TRANSVERSALES: Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés										
UE	S4	UE11 Méthodes de recherche - Méthodologie du mémoire	20	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			PROJET	
Matière	S4	UE12 Stage (2 à 6 mois)		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Matière	S4	UE13 Mémoire d'application professionnelle ou mémoire de recherche		7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Semestre	S4	Semestre 4	80	32	14	Oui	Oui					
		TOTAL	200	60	42							